

GUIDE PRATIQUE 2024/2025 DU PÔLE EDUCATION



INSCRIPTIONS ALAE, ALSH, CAJ & RESTAURATION SCOLAIRE

LES INSCRIPTIONS EN ALAE, ALSH, CAJ ET A LA RESTAURATION SCOLAIRE
SONT OBLIGATOIRES.

Comment ?

soit :

- sur le portail Famille : <https://fonbeauzard.les-parents-services.com>
- par téléphone : ☎ 04.76.54.93.40 puis saisir le code collectivité = 3062
- par courriel : poleeducation@ville-fonbeauzard.fr

**VOS CODES D'ACCÈS PERSONNELS VOUS SERONT TRANSMIS
À LA RENTRÉE SCOLAIRE.**

Quand ?

-Pour le lundi : le vendredi précédent, avant 8 h.

-Pour les mardis, jeudis et vendredis : la veille avant 8h

-pour le mercredi : jusqu'au lundi précédent avant 8h

-vacances Scolaires :

°dates d'inscriptions spécifiques (à respecter) vous seront transmises par courriel avec la programmation;

°passée la date limite d'inscription, aucune garantie ne vous sera donnée pour l'accueil de votre(vos) enfant(s).

Annulation d'une inscription

Elle est possible en cas d'événement familial ou de maladie, sur présentation d'un justificatif dans les 48h00.

Sans justificatif, l'absence sera facturée.

Besoin d'aide ?

Le pôle Éducation situé au Centre de Loisirs Clairefontaine est à votre écoute pour tout renseignement et pour vos démarches.

→ INFORMATIONS GÉNÉRALES

PETITE ENFANCE, ENFANCE & JEUNESSE

Pour faciliter vos démarches au cours de cette année scolaire 2024/2025, ce « Guide Pratique du Pôle Education » vous permettra de disposer des coordonnées des interlocuteurs municipaux dédiés, ainsi que des modalités de fonctionnement de l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École), de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et des inscriptions à ces prestations.
Bonne année scolaire !

LES OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

- Consolider pour tous les enfants, une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement.
- Offrir aux enfants en situation de handicap, un accueil de qualité sur les temps ALAE, CAJ et ALSH propice à favoriser leur inclusion.
- Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable.
- Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations locales.

VOS CONTACTS PÔLE EDUCATION

Tous les services du Pôle Education sont situés au Centre de Loisirs Clairefontaine (rue Jean Mermoz)

SERVICE ADMINISTRATIF poleeducation@ville-fonbeauzard.fr

- Inscription ALAE, ALSH mercredis, restaurant scolaire et CCAS

Roseline FOULQUIE (attachée territoriale)

05 61 37 12 22

- Suivi facturation et navette municipale: Fabienne VALETTE (adjoint administratif principal) 05 61 37 22 32

- Inscriptions Alsh vacances, CAJ mercredis et vacances

Fatiha KERFAH (adjoint animation principal)

05 61 37 22 34

Micro crèche "les ptits Loups"

Référente technique : Coralie Martinez

c.martinez@ville-fonbeauzard.fr / 05 61 37 22 33

ALAE MATERNELLE et ELEMENTAIRE

Directrice : Millera Sophie

ca@ville-fonbeauzard.fr /

téléphone Maternel : 07 60 58 76 13

téléphone Élémentaire : 06 65 13 42 54

ALSH VACANCES

Brunet Andréa

ca@ville-fonbeauzard.fr / 06 65 13 42 54

POINT JEUNES (mercredis et vacances)

Directeur : Eliott Alissoutin

caj@ville-fonbeauzard.fr / 07 67 91 55 14



Sur le temps scolaire

→ ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École)

ACCUEIL : tous les jours (sauf week-end et jours de fermeture) au groupe scolaire Buissonnière

PUBLIC : enfants de Maternelle et Élémentaire

HORAIRES : LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI & VENDREDI

Arrivée de l'enfant : en échelonné de 7h30 à 8h50

Récupération de l'enfant : en échelonné de 16h45 à 18h30



HORAIRES PARTICULIERS

| | |
|------------------------------|---|
| RECUPERATION DE VOTRE ENFANT | Le Vendredi Maternelle et Élémentaire (fin de classe à 15h30) |
| ENFANT INSCRIT EN ALAE | A l'école à partir de 15h45 |
| ENFANT NON INSCRIT EN ALAE | Devant l'école, à 15h30 précises |

EN PERIODE SCOLAIRE : LE MERCREDI

• PRISE EN CHARGE : DE 12 H À 18H30

LE MERCREDI APRÈS-MIDI SE DÉROULE AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE BUISSONNIÈRE.

BON À SAVOIR :

ENFANTS SANS CANTINE : ILS SONT RÉCUPÉRÉS À 12 H PRÉCISES ET RAMENÉS À 13H50 PRÉCISES

ENFANTS EN ALAE LE SOIR : PENSEZ À LEUR FOURNIR UN GOÛTER ET UNE GOURDE

LA NAVETTE EST UNE PRESTATION QUE LES FAMILLES DONT LES ENFANTS ALLANT À L'ALAE PEUVENT DEMANDER AU PÔLE ÉDUCATION

LE MENU DE LA CANTINE EST DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA MAIRIE OU SUR LE SITE NOTRE PRESTATAIRE CRM RODEZ

→ CAJ (Centre d'Animation Jeunesse)



EN PERIODE SCOLAIRE : le CAJ est ouvert le mercredi et

Réservé aux jeunes à partir de 11 ans.

Ouverture : de 13H30 à 18h30



A noter : l'adhésion au CAJ est de 25€ pour l'année pour les jeunes de la communes et 35€ pour les extérieurs.

Pour les sorties et les séjours (cinéma, ski, plage) proposés pendant les vacances scolaires, une participation financière sera demandée et facturée aux parents.

Sur le temps des vacances

→ ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES : DU LUNDI AU VENDREDI

Prise en charge de 7h30 à 18h30 au Centre de Loisirs Clairefontaine (rue Jean Mermoz)

L'arrivée et le départ de l'enfant se fait en échelonné :
Le matin de 7h30 à 9h00 et Le soir de 16h30 à 18h30

Arrivée de l'enfant :

Après-midi avec repas de 11h45 à 12h00

Après-midi sans repas de 13h45 à 14h00

Départ de l'enfant :

Matinée uniquement de 11h45 à 12h00

Matinée + cantine de 13h45 à 14h00

A noter : Pour les sorties et les séjours (cinéma, ski, plage) proposés pendant les vacances scolaires, une participation financière sera demandée et facturée aux parents.

→ CAJ (Centre d'Animation Jeunesse)

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES : DU LUNDI AU VENDREDI

Ouverture de 9h30 à 18h30 à la salle de l'Hers,
Pour les jeunes (âgés de 11 ans et en CM2), ils peuvent être accueillis
dès 7h30 au Centre de Loisirs.



A noter : l'adhésion au CAJ est de 25€ pour l'année pour les jeunes de la communes et 35€ pour les extérieurs.

Pour les sorties et les séjours (cinéma, ski, plage) proposés pendant les vacances scolaires, une participation financière sera demandée et facturée aux parents.

Paiements des prestations ALAE, ALSH & Restauration Scolaire

Les paiements se font au mois, soit :

- en ligne par carte bancaire via le portail Famille : <https://fonbeauzard.les-parents-services.com>
- par prélèvement bancaire,
- en espèces,
- par chèque à l'ordre de "Régie recette",
- par chèque vacances.

les menus sont sur le site de la commune et du portail famille

Une notification mensuelle par mail informe les familles de l'édition des factures et de l'ouverture des différentes inscriptions sur le portail Famille.

Les tarifications du service Enfance & Jeunesse, de la restauration scolaire,

ainsi que les Règlements Intérieurs sont disponibles :

- sur <https://www.ville-fonbeauzard.fr>, rubrique Pôle Éducation,
- au Pôle Éducation,
- sur les panneaux d'informations de l'ALAE.

